



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 9 et 129 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010 (A/65/319). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information.

2. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les dépenses additionnelles qui découlent des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond sont estimées à 34 100 dollars au titre du budget ordinaire, montant qui pourrait être intégralement couvert par les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Les dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013 seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice en question. Les ressources additionnelles nécessaires ont trait, d'une part, à la prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la session de fond de 2012 du Conseil économique et social (résolution 2010/28) et, d'autre part, à la réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et aux modifications du cadre stratégique (résolutions 2010/17 et 2010/21).

3. Comme il est indiqué aux paragraphes 5 à 7 du rapport du Secrétaire général, une somme estimée à 34 100 dollars serait nécessaire pour appuyer les activités du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti en application des paragraphes 13 à 18 de la résolution 2010/28. Cette somme comprend : a) un montant de 31 600 dollars pour les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée occasionnés par la participation de l'ensemble des membres du Groupe consultatif et d'un fonctionnaire du Département des affaires économiques



et sociales à une réunion avec les institutions de Bretton Woods à Washington en février 2011 et à une mission en Haïti en avril 2011; et b) un montant de 2 500 dollars pour les dépenses liées aux services d'appui en Haïti. Ces dépenses devraient pouvoir être financées au moyen des crédits inscrits au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice 2010-2011.

4. En ce qui concerne la réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, comme indiqué aux paragraphes 10 et 11 du rapport du Secrétaire général, il est proposé de créer un groupe de l'évaluation indépendante au sein du Bureau du Directeur exécutif en application des dispositions des paragraphes 6, 7 et 13 des résolutions 2010/17 et 2010/21. Cette unité administrative serait financée en partie grâce au redéploiement de ressources inscrites au budget ordinaire et en partie grâce à des contributions volontaires. Le Secrétaire général indique que, pour assurer son bon fonctionnement, il faudrait prévoir un effectif de six postes, dont un poste P-5 qui serait établi pour le chef du groupe en transférant un poste P-5 vacant imputé sur le budget ordinaire (chef du Groupe de la planification stratégique) du sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances) du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) et cinq autres postes qui seront financés par des contributions volontaires. Le Comité consultatif note que des financements extrabudgétaires complémentaires continueront d'être recherchés pour couvrir des dépenses afférentes à la fonction d'évaluation en 2010-2011. Les dépenses à engager au titre du chapitre 16 pour le prochain exercice biennal seront examinées lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 2012-2013. Du fait du transfert du poste P-5 au Groupe de l'évaluation indépendante, le Groupe de la planification stratégique serait financé exclusivement au moyen de contributions volontaires.

5. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées aux paragraphes 15 à 17 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la manière de procéder proposée aux paragraphes 15 et 16 du rapport. Il recommande à l'Assemblée d'approuver le transfert d'un poste P-5 (le poste inscrit au budget ordinaire pour le Chef du Groupe de la planification stratégique) du sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances) à la direction exécutive et à la gestion, en tant que poste de chef du Groupe de l'évaluation indépendante, au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).